

Le 29 avril 2019

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington pm@pm.gc.ca; justin.trudeau@parl.gc.ca
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Objet : Lettre ouverte en appui au projet de loi C-331 (promotion et protection des droits de la personne à l'échelle internationale)

Monsieur le Premier ministre,

Nous, soussignés, vous écrivons pour vous faire part de nos profondes préoccupations à l'égard de la conduite de certaines entreprises canadiennes à l'étranger. Le Canada est particulièrement bien placé pour répondre à ces préoccupations.

Nous croyons que le Canada doit faire la promotion de valeurs comme le respect, la justice sociale et la protection de l'environnement, ainsi que de l'application des droits de la personne à l'étranger. Selon les plus récentes données avancées par Affaires mondiales Canada, plus de 50 % des sociétés d'exploration et d'exploitation minière cotées en bourse dans le monde ont leur siège au Canada. La responsabilité du Canada est d'autant plus importante qu'il a l'obligation et le devoir, au titre du droit international, de respecter, de protéger et de défendre les droits de la personne. Le Canada doit s'assurer que les sociétés canadiennes respectent les droits des peuples autochtones, les droits en matière de travail et d'environnement, et les droits de la personne à l'étranger.

Malheureusement, la stratégie canadienne à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises ne peut absolument pas garantir que les sociétés canadiennes menant des activités à l'étranger respectent effectivement les droits de la personne, ainsi que les normes et les lois en matière de travail et d'environnement. À propos de la promesse annoncée récemment par le gouvernement du Canada de créer un poste d'ombudsman indépendant, le Réseau canadien de la reddition de comptes des entreprises a déclaré ce qui suit le 8 avril 2019 : « Le gouvernement annonçait la création d'un bureau indépendant [ombudsman] habilité à enquêter. Au lieu de cela, il a dévoilé un poste consultatif sans pouvoir, ne différant que très peu de ce qui existe déjà depuis plusieurs années. » Le Syndicat des Métallos-Canada souscrit à la déclaration du Réseau canadien de la reddition de comptes des entreprises. Le directeur national du Syndicat des Métallos-Canada, Ken Neumann, a déclaré : « Avec l'annonce émise aujourd'hui par le ministre Carr portant sur la nomination d'un conseiller spécial exempt des pouvoirs d'un véritable ombudsman, ce gouvernement a encore une fois déçu des milliers de Canadiens qui s'attendaient à des mesures sérieuses en matière de droits de la personne. »

Le Canada doit faire les changements qui s'imposent pour que ses institutions et son système juridique protègent contre l'impunité non seulement les Canadiens, mais aussi les citoyens étrangers dont leurs droits ancestraux en tant que Peuples autochtones, les droits en matière de travail et d'environnement, et les droits de la personne sont violés par des Canadiens ou des entreprises canadiennes. Par exemple, des entreprises se rendent coupables de violations flagrantes des droits de la personne à grande échelle, comme le déplacement de populations sans leur consentement et sans consultation, le travail forcé, le viol, le meurtre et la destruction de l'environnement.

Compte tenu de l'interdépendance croissante des peuples sur le plan économique, politique, juridique et social, la capacité limitée du système en place de protéger et de défendre les droits fondamentaux dans les diverses parties du monde menace notre paix et notre sécurité collectives. À l'heure actuelle, peu de mécanismes permettent de faire respecter concrètement et efficacement les droits des peuples autochtones, les droits en matière de travail et d'environnement, et les droits de la personne. Voilà pourquoi il est urgent de créer un mécanisme juridique exécutoire pour remédier aux graves violations de ces droits. C'est ce que le projet de loi C-331 fait pour les victimes de violations de droits internationaux ne pouvant faire appel à aucune instance dans les pays où les violations ont lieu.

Certaines entreprises sont socialement responsables, mais de nombreuses autres ne tiennent pas compte des droits des peuples autochtones, des droits en matière d'environnement et de travail, et des droits de la personne. Il existe actuellement très peu de mécanismes efficaces pour faire respecter ces droits, d'où l'urgence de mettre en place un mécanisme juridiquement contraignant pour en traiter les violations atroces.

Malheureusement, les gouvernements fédéraux précédents ont rejeté des propositions législatives, même modestes, visant à mettre un terme à l'impunité des entreprises. Nous pensons que le projet de loi C-331 répondrait aux besoins des personnes dont les droits, notamment ceux dans le domaine de l'environnement et du travail, ont été bafoués dans d'autres pays et qui ne peuvent faire appel à des instances juridiques dans les pays où les violations ont été commises.

Le projet de loi C-331 donnerait aux communautés internationales la possibilité d'intenter des actions en justice devant les tribunaux fédéraux canadiens en cas de violation claire de leurs droits ancestraux en tant que Peuples autochtones, de leurs droits en matière de travail et d'environnement, et de leurs droits de la personne, tels que les traitements dégradants, les arrestations arbitraires, les enlèvements, la détresse émotionnelle, le génocide, les crimes de guerre, les exécutions extrajudiciaires, l'esclavage, la torture et la détention illégale.

Le projet de loi C-331 créerait une nouvelle cause d'action civile, de sorte que les tribunaux fédéraux puissent entendre les cas de violations du droit international commises à l'extérieur du Canada et statuer sur ces ceux-ci. Plus précisément, la loi permettrait à des non-citoyens de poursuivre des citoyens canadiens ou des entreprises canadiennes pour violations graves de leurs droits ancestraux en tant que Peuples autochtones, de leurs droits en matière de travail et d'environnement, et de leurs droits de la personne à l'étranger.

Nous demandons au gouvernement du Canada d'appuyer le projet de loi C-331 et de créer de nouveaux fondements juridiques qui permettraient aux tribunaux fédéraux canadiens d'entendre les actions en justice sur les violations du droit international commises à l'étranger et de statuer sur celles-ci, et qui permettraient aux non-citoyens de poursuivre, dans le système de justice canadien, un Canadien ou une entreprise canadienne pour toute violation de leurs droits ancestraux, de leurs droits internationaux en matière de travail et d'environnement, et de leurs droits de la personne à l'étranger.

Il est essentiel que le Canada continue de jouer, de promouvoir et de renforcer son rôle dans la communauté internationale en tant que pays respectueux des droits des peuples autochtones, des droits dans le domaine du travail, des droits de la personne et des droits relatifs à la durabilité de l'environnement.

De nombreuses multinationales canadiennes et étrangères font l'objet de condamnations internationales pour l'utilisation de pratiques socialement et écologiquement destructrices, dont la contamination de sources d'eau locales, le déplacement forcé de populations, les conflits sociaux, la violence durant des manifestations contre des pratiques d'emploi injustes, ainsi que la destruction de sources d'eau douce, de terres agricoles et de pêches.

- Au Canada, la législation n'a pas su s'adapter aux besoins croissants en responsabilité des victimes dont les droits ancestraux des Peuples autochtones, les droits en matière de travail et d'environnement, et les droits de la personne sont violés et qui ne disposent pas du cadre législatif et institutionnel nécessaire pour tenir les auteurs de ces violations responsables.
- Le projet de loi C-331 instituerait une cause d'action en cas de violation des droits reconnus en matière d'environnement, y compris la destruction injustifiée de l'environnement et la pollution transfrontalière.
- Le projet de loi donnerait au Canada une occasion unique de jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration de normes internationales de responsabilité des entreprises.
- Le projet de loi C-331 serait un moyen légitime de remédier aux violations des droits de la personne et d'accroître la responsabilité des entreprises en cas de violation de ces droits.
- Le projet de loi créerait une cause d'action fondée sur la violation des principaux droits internationaux du travail (travail forcé, travail des enfants, liberté

d'association, etc.), tels qu'ils sont définis par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Ensemble, nous pouvons apporter des changements positifs et faire en sorte que le Canada continue de progresser et soit un chef de file dans le domaine des droits de la personne et des droits à un environnement sain et écologiquement équilibré. Le Canada s'enorgueillit du fait qu'il est ouvert et accueillant à l'endroit des pays qui se sont toujours battus pour le progrès et qui ont toujours défendu les droits des personnes défavorisées, tant au pays qu'à l'étranger. Votre gouvernement s'est notamment fait un devoir de plaider en faveur de l'égalité entre les sexes, des droits des peuples autochtones, des droits en matière d'environnement et de travail, et des droits de la personne partout dans le monde, que ce soit lors des conférences du G7 ou lors de la récente Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, nous savons aussi bien que quiconque que si on ne passe pas de la parole aux actes, les mots sont vides de sens.

Nous réclamons justice pour les communautés et les personnes touchées par ces violations. Qu'il s'agisse du déplacement systémique et du génocide subis par la population du Darfour ou du meurtre de syndicalistes aux mains d'escadrons de la mort en Colombie, la violation des droits des peuples autochtones et des droits en matière de travail et d'environnement et de droits de la personne à l'étranger est une préoccupation nationale et internationale qui ne peut plus être ignorée.

Nous croyons que le Canada doit faire la promotion de valeurs comme le respect, la justice sociale et la protection de l'environnement, ainsi que de l'application des droits des peuples autochtones, des droits en matière de travail et d'environnement, et des droits de la personne à l'étranger. Le moment est venu pour le gouvernement du Canada de faire preuve de leadership en facilitant l'accès des victimes étrangères d'abus commis par des entreprises aux tribunaux canadiens.

Monsieur le Premier ministre, vous et votre gouvernement ont le pouvoir d'apporter des changements réels et positifs dans le monde. C'est pourquoi nous vous prions d'appuyer le projet de loi C-331.

Signé par :

- José Luis Abarca Montejo, Fundación Ambientalista Mariano Abarca
- Catherine Abreu, à titre personnel, directrice générale, Réseau action climat Canada
- Association canadienne des avocats du mouvement syndical / The Canadian Association of Labour Lawyers (CALL-ACAMS)
- Rick Arnold, militant social canadien à la retraite, ancien coordonnateur de Common Frontiers Canada

- Laura Avalos, à titre personnel, Adjointe de programme, Groupes de travail régionaux, CCCI-CCIC
- Céline Bak, fondatrice et présidente, Analytica Advisors
- Nicolas Boeglin, Profesor de Derecho Internacional Público, Facultad de Derecho, Universidad de Costa Rica (UCR)
- Larry Brown, président of the National Union of Public and General Employees (NUPGE)
- Raul Burbano, coordonnateur, Common Frontiers Canada
- Réseau canadien du commerce équitable
- Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO)
- Gustavo Castro Soto, Otros Mundos AC/Chiapas, Mexique
- John Cavanagh, directeur, Institute for Policy Studies, Washington D.C.
- Terry Collingsworth, avocat américain des droits de la personne
- Congrès du travail du Canada - The Canadian Labour Congress
- Common Frontiers Canada
- East and Central African Association for Indigenous Rights (ECAAIR)
- La Fédération canado-arabe (CAF)
- Friends of the Congo
- John W. Foster, Ph. D., universitaire, écrivain et chercheur semi-retraité, chargé de cours à temps partiel, Département de science politique, Université Carleton, et programmes d'études internationales et de justice humaine, Université de Regina, Argentine
- Fundación Ambientalista Mariano Abarca
- Luciana Ghiotto, Magister en Investigacion en Ciencias Sociales y Universidad Nacional de San Martin, Escuela de Politica y Gobierno, membre du corps enseignant
- Institute for Policy Studies, Washington D.C.
- Ellen R. Judd, MSRC, FCASCA, professeure émérite, Anthropologie, Université du Manitoba
- D'Arcy Martin, membre fondateur de OFL et des CLC training Committees, auteur
- Nick Milanovic, professeur affilié, Département de droit et d'études juridiques de l'Université Carleton
- RÉSULTATS Canada
- Syndicat des Métallos — Canada
- Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public (SNEGSP)
- Jagmeet Singh, chef du NPD du Canada et le caucus néodémocrate fédéral
- Liisa North, professeure émérite, Science politique, et associée, Centre de recherche sur l'Amérique latine et les Caraïbes (CERLAC), Université York

- Viviana Patroni, professeure agrégée, directrice du Programme d'études supérieures, Programme d'études en développement
- Manuel Perez-Rocha, chercheur associé, Institute for Policy Studies, Washington, D.C.
- Graciela Rodríguez – Coordinatrice, EQUIT Institute (Gender, Economy and Global au Brazil)
- Mark Rowlinson, avocat spécialisé en droit du travail et adjoint du directeur national du Syndicat des Métallos Ken Neumann
- Dr. Alejandro Villamar Calderón, a nombre de la Red Mexicana de Acción frente al Libre Comercio (RMALC)
- Fredrick Wangabo Mwenengab, directeur général, East and Central African Association for Indigenous Rights (ECAAIR), ambassadeur auprès des Nations Unies et défenseur de la paix et des droits de la personne
- Thomas Woodley, président, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO)